



Neuchâtel, le 20 mai 2026

Communiqué de presse

Un programme de législature dont l'ambition ne doit pas être mise à mal par un plan d'austérité

Les Vert-e-s neuchâtelois-es attendent du Conseil d'Etat un engagement fort et assuré en faveur de son programme de législature plaçant le climat et la solidarité au centre de son action. Les Vert-e-s veilleront à ce que le plan d'austérité annoncé ne vienne pas mettre en péril le déploiement des mesures proposées. Le rejet par le Grand Conseil de la proposition écologiste de réviser la taxe foncière en fonction de l'efficacité des bâtiments est une déception pour le parti.

Le programme de législature fait la part belle aux mesures écologistes avec notamment plusieurs actions d'ores et déjà entamées ou sur le point d'être lancées, à l'instar du prix des transports publics particulièrement avantageux pour la jeunesse ou encore de la décarbonation des bus, projets défendus par **Céline Vara**, Conseillère d'Etat écologiste. Le doublement de la brigade MPV en est un autre exemple, au même titre que les avancées en matière de politique du personnel. Vu les mesures d'économie annoncées, les écologistes restent toutefois attentifs à la nécessité pour l'Etat de disposer de moyens adéquats pour son action.

La transition écologique sera davantage sociale dans le canton de Neuchâtel. En acceptant la motion [25.180](#), [amendée](#) sur proposition de la députée verte **Christine Ammann Tschopp**, les déductions fiscales faites dans le cadre de l'assainissement énergétique des bâtiments devraient peu à peu diminuer au profit de subventions additionnelles. Les Vert-e-s estiment qu'il s'agit là d'une mesure nécessaire et efficiente économiquement, écologiquement et socialement.

Le Grand Conseil a refusé la proposition verte de pondérer la taxe foncière en fonction de l'efficacité énergétique des bâtiments (motion [26.111](#)). Il s'agissait de favoriser fiscalement l'assainissement énergétique des immeubles. « Même si le Grand Conseil s'est opposé à cette idée prometteuse, la petite graine est plantée et je ne doute pas qu'elle fera son chemin dans les esprits » souligne **Christine Ammann Tschopp**, autrice de la proposition. Cette mesure a en effet l'avantage de favoriser à la fois les propriétaires, les locataires et, au final, la transition énergétique.

Enfin, le Conseil d'Etat n'a pas encore pris la juste mesure de l'importance de l'activité physique et sportive dans le cadre scolaire. La réponse du Gouvernement au postulat vert [22.108](#) n'est pas satisfaisante. A titre d'exemple, l'enseignement des trois périodes obligatoires d'éducation physique et sportive n'est malheureusement pas encore déployé sur l'ensemble du canton. Comme dans toutes les branches, il faut pourtant, pour progresser, au moins deux, idéalement trois, leçons d'enseignement par semaine ; « les premières années sont cruciales pour le développement des compétences motrices. Il est donc essentiel de ne pas sous-estimer les conséquences d'un enseignement trop minimaliste de l'éducation physique », a souligné **Monique Erard**, porte-parole du groupe VertPOP.

Lors de cette session, le Grand Conseil neuchâtelois a renouvelé son bureau. C'est ainsi que l'écologiste **Emile Blant** cède sa place de premier citoyen. Les Vert-e-s neuchâtelois-es tiennent à le remercier avec gratitude et reconnaissance pour son engagement à cette fonction et se réjouissent qu'il endosse désormais la fonction de chef de groupe.

Retrouvez les débats parlementaires sur cette [page-ci](#).